



Note explicative Budget principal 2023

Introduction

Résultats de l'exercice 2022 et résultats de clôture à reporter :

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultats de clôture
Investissement	554 891.04 €		668 202.93 €	1 223 093.97 €
Fonctionnement	766 064.57 €	766 064.57 €	1 018 574.59 €	1 018 574.59 €
Total	1 320 955.61 €	766 064.57 €	1 686 777.52 €	2 241 668.56 €

Capacité d'autofinancement (CAF) brute

La CAF brute : Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

La CAF brute est de 1 053 007 € en 2022.

Point sur la dette

En 2026, l'encours de la dette diminuera fortement du fait de la fin de certains emprunts contractés pour la construction du groupe scolaire en 2004 (cf tableau ci-dessous)

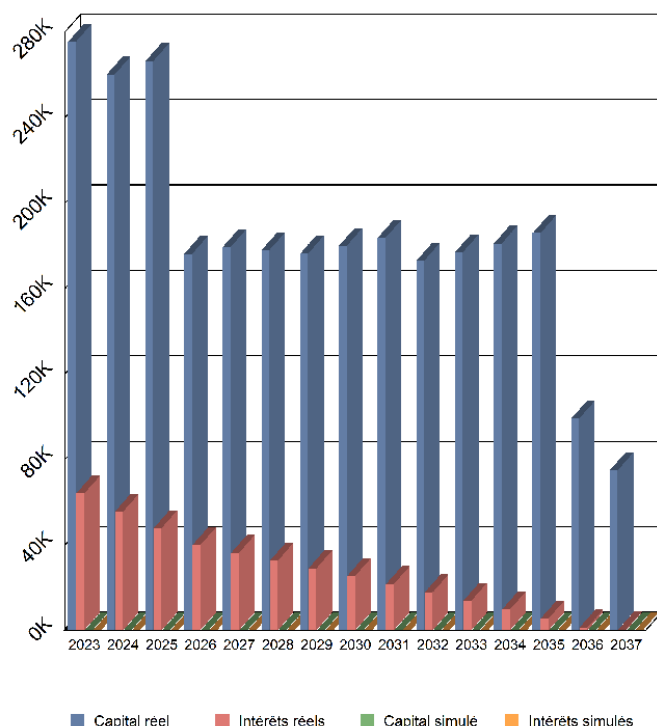
En 2021, un nouvel emprunt de 141 850 € a été souscrit pour l'acquisition du petit chalet en face de la Poste.

En 2022 un nouvel emprunt de 1 400 000 € a été souscrit pour la réalisation du pont des Choseaux.

Le capital restant dû en début d'exercice 2023 est de 2 764.886.73 € (dont 953 090.71€ concerne les emprunts du groupe scolaire et 1 400 000 le pont des Choseaux).

L'équilibre du budget prévisionnel du budget principal 2023 ne nécessite pas la souscription d'un nouvel emprunt.

Diagramme de remboursement



Les crédits prévisionnels pour 2023 sont les suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (Total : 3 750 590.49 €)

011 charges à caractère général : 864 666.72 €

Sur ce chapitre les postes les plus importants sont :

- Electricité : 102 200 € (augmentation prévisionnelle de 8.58% suite à l'augmentation du coût de l'électricité)
- Combustibles : 55 000 €
- Carburants : 34 000 €
- Alimentation (denrées pour le restaurant scolaire) : 55 000 €
- Entretien et réparation de voirie (dont sous-traitance déneigement) : 65 000 €
- Contrats de maintenance : 60 500 €
- Frais de nettoyage des locaux : 67 000 €
- Remboursement des prestations de secours : 45 000 €

012 charges de personnel et frais assimilé : 796 050 €

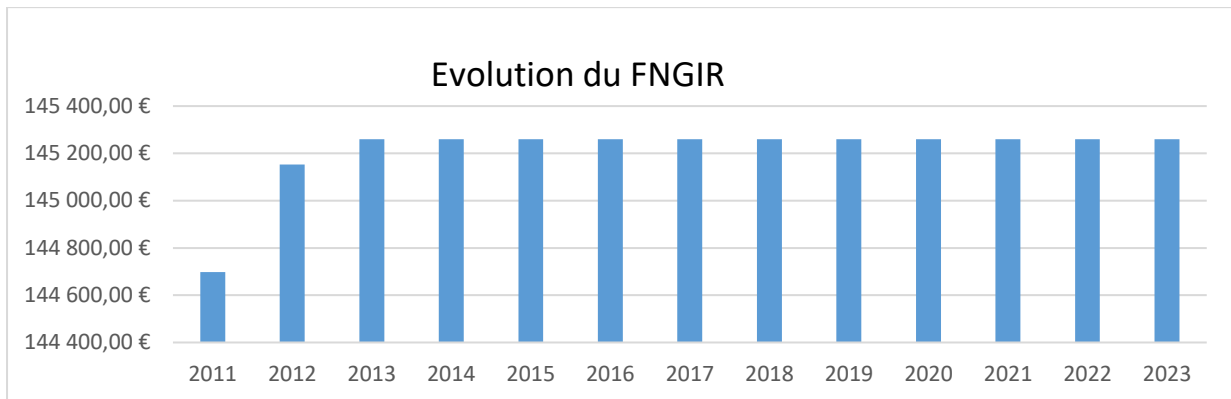
Ont été pris en compte les avancements d'échelons, les promotions et avancements de grade, l'ensemble des postes vacants et pourvus.

014 Atténuation de produits : 237 260 €

- **Le FNGIR** (Fonds national de garantie individuelle des ressources) : 145 260 €.

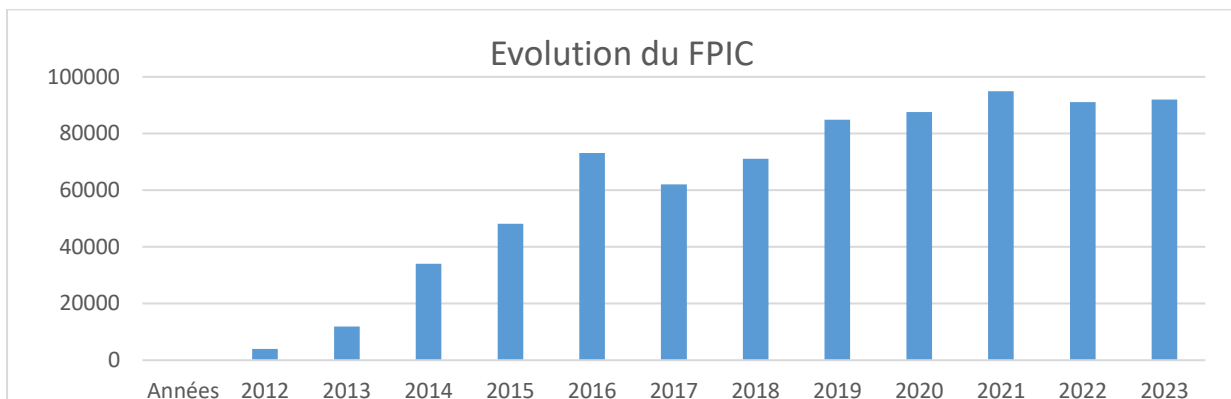
Le FNGIR permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les collectivités « perdantes ». C'est le cas de la commune de Manigod (considérée comme gagnante de la réforme)

Depuis 2013 le montant versé au titre du FNGIR par la commune est figé à 145 260 €.



- **Le FPIC** (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales) :

Estimation : 92 000 €



023 Virement à la section investissement : 628 273.36 €

Il s'agit d'un montant d'autofinancement dégagé par le budget prévisionnel 2023 et qui est transféré à la section investissement pour permettre de financer des acquisitions ou des travaux.

042 Opérations d'ordre de transferts entre sections : 53 313.37 €

Diverses dotations aux amortissements (réaménagement de la dette, cabinet médical, borne IRVE...)

65 Autres charges de gestion courante : 1 105 952.04 €

On retrouve notamment dans ce chapitre les indemnités versées aux élus compte 6531 (72 750 €)

Les participations aux structures intercommunales :

- Service départemental incendie et secours : 87 238 €
- autres contributions : IRVE (450 €) +CCVT navettes (120 500 €)
- participation au SIMA : 105 000 €
- participation au syndicat Beauregard : 13 600 €

Les subventions aux associations : 602 390€

66 charges financières : 65 000 €

Il s'agit des intérêts des emprunts en cours

68 Dotations pour dépréciations : 75 €

Recettes de fonctionnement (Total : 3 750 590.49 €)

013 Atténuations de charges : 7 775 €

Compte 6419 : 7 775 €. Il s'agit des remboursements effectués par l'assurance risques statutaires sur les rémunérations du personnel absent pour maladie.

70 Produits des services du domaine et ventes diverses : 331 412.87 €

On trouve notamment dans ce chapitre :

Compte 7067 : les redevances cantine pour 101 000 € (en augmentation car remboursement par Commune des Clefs sur les repas fournis par Manigod)

Compte 70841 (82 730€), 70872 (62 260 €) : les remboursements par les budgets annexes ou par des collectivités pour différentes prestations assumées par le budget principal.

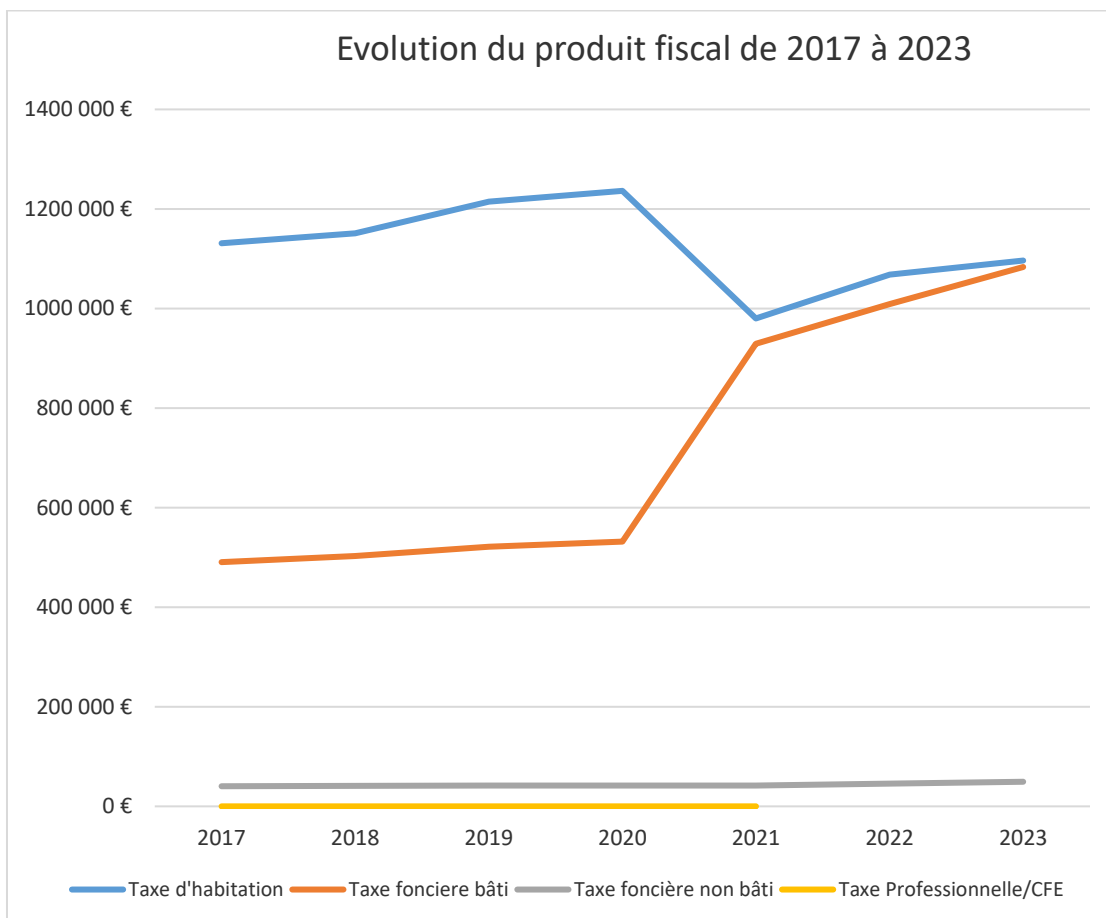
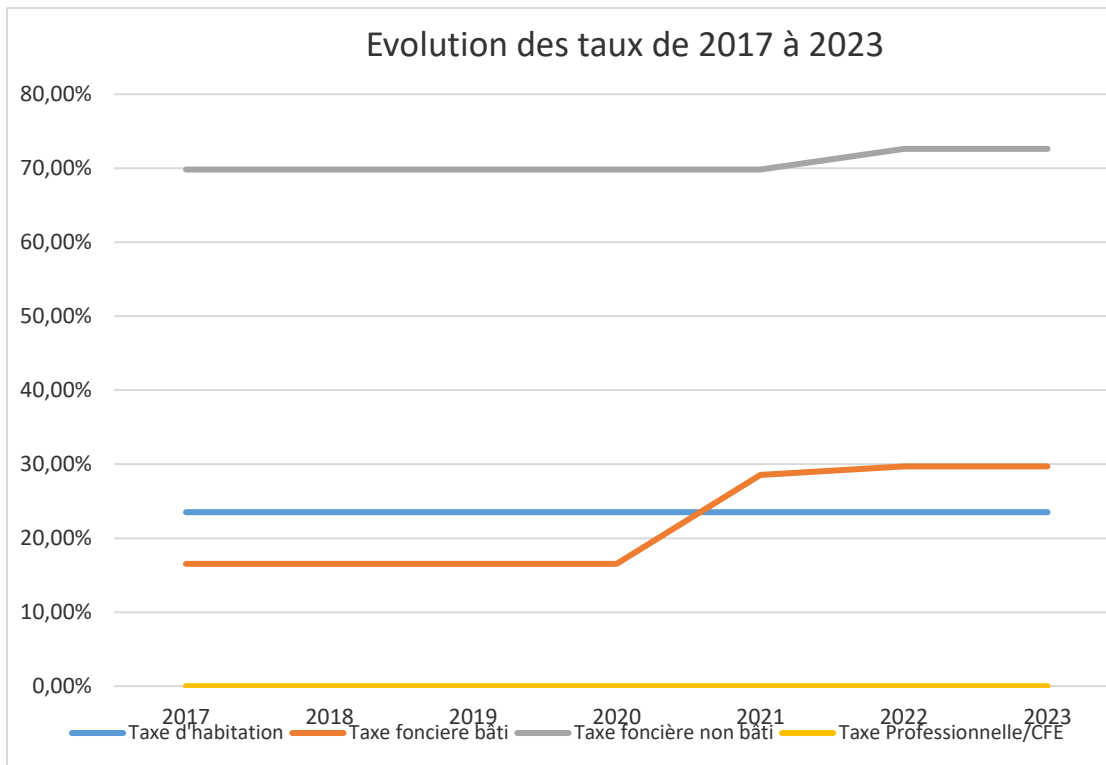
Compte 70878 (34 000 €) : on y trouve notamment les charges remboursées par les associations occupant des locaux communaux.

73 Fiscalité reversée : 173 049 €

Dont notamment compte 73211 : Attribution de compensation versée par la CCVT pour les transferts de compétence : 165 449 €

731 Fiscalité locale : 2 687 455 €

On retrouve notamment dans ce chapitre le produit des taxes directes locales (Taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti). Le produit prévisionnel de la fiscalité directe locale (déduction faite du FNGIR et du coefficient correcteur et prise en compte des allocations compensatrices) est estimé à **1 988 204 €** pour 2023. L'augmentation des bases décidée par l'Etat se traduit par une augmentation du produit fiscal global attendu de 5.25 %. Le Conseil municipal par délibération du 05/04/2023 a décidé de ne pas augmenter les taux pour 2023.



On trouve également dans ce chapitre :

- la compensation perte de taxe additionnelle : 229 905 € (relative aux droits de mutations concernant les ventes réalisées sur la commune). Depuis le classement de la commune en station classée de tourisme, la taxe est désormais perçue au réel et instantanément à chaque vente.

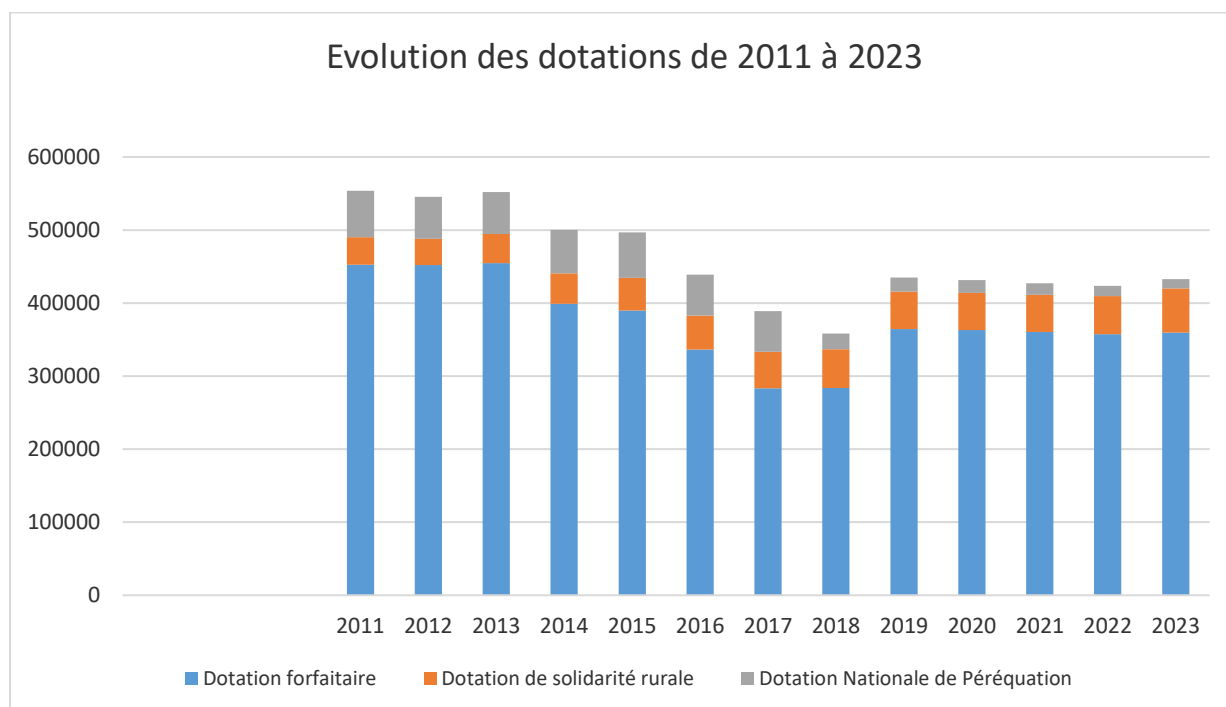
- la taxe sur l'électricité : 51 600 €
- les taxes de séjour : 200 000 €
- la taxe sur les remontées mécaniques : 83 600 €

74 Dotations, Subventions et participations : 461 931 €

Dotations de l'ETAT pour 2023 :

DGF (359 522 €) + DSR (60 626 €) + DNP (12 722 €) = 432 870 €

Légère progression des dotations (+ 9 227 € par rapport à 2022)



75 Autre produits de gestion courante : 86 320 €

On y trouve notamment :

- les revenus des immeubles : 60 300 €

77 Mandats annulés sur exercice antérieur : 152.62 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement (Total : 3 542 890.29 €)

001 Solde d'exécution de la section investissement reporté : 0

Le résultat de clôture à reporter en investissement est en excédent (on le retrouve donc en recettes)

16 Emprunts et dettes assimilées : 275 288.84 €

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts en cours.

En 2022 un nouvel emprunt de 1 400 000 € a été souscrit pour la réalisation du pont des Choseaux.

Le capital restant dû en début d'exercice 2023 est de 2 764.886.73 € (dont 953 090.71€ concerne les emprunts du groupe scolaire et 1 400 000 le pont des Choseaux).

Certains des emprunts concernant le financement du groupe scolaire arriveront à échéance en 2025, d'autres en 2035.

20 Immobilisations incorporelles : 62 602.15 €

On trouve notamment dans ce chapitre :

202 intégrations études (7 200 €) : il s'agit des études relatives à la révision du Plan Local d'urbanisme.

2031 Frais d'études (45 121.95 €) : il s'agit notamment d'études concernant le bâtiment de l'ancienne école, la salle des fêtes, certains appartements communaux et des soldes d'études concernant la réalisation du pont des Choseaux.

204 Subventions d'équipement versées : 107 028.06 €

Il s'agit de travaux électriques qui ont été réalisés par l'intermédiaire du Syndicat d'électricité des Vallées de Thônes et d'une subvention d'équilibre pour la section investissement du budget alpages (90 528.06 €)

21 Immobilisations corporelles : 1 468 449.70 €

Il est prévu notamment :

- des acquisitions foncières de terrains nus pour 657 436 €
- des régularisations foncières de voirie pour 19 469.60€
- des travaux pour l'école : 26 900 €
- des travaux de bâtiments : 255 797 €
- des travaux de voirie : 360 220 €
- des travaux réseaux électriques : 50 000 €
- véhicules et équipements : 60 840 €

23 Immobilisations en cours : 1 052 454.48 €

Dont Compte 23150 : infrastructures de voirie

- solde pour la construction du pont des Choseaux : 981 813.30 €

Compte 276348 Autres immobilisations financières : 577 067.06 €

Il s'agit d'une avance au budget annexe Croix Fry qui couvrira le besoin de trésorerie en attente du versement des subventions

Recettes d'investissement (Total : 3 542 890.29 €)

001 excédent d'investissement reporté : 1 223 093.97 €

Il s'agit de l'excédent de N-1

021 Virement de la section de fonctionnement : 628 273.36 €

Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement de l'année N et viré à l'investissement pour financer des nouvelles acquisitions et de nouveaux travaux.

040 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 53 313.37 €

Il s'agit de diverses écritures d'amortissement.

10 Dotations fonds divers et réserves : 1 171 529.59 €

Au compte 10222 FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) : 72 955 € correspondant au remboursement partiel de la TVA ayant grevée les investissements de l'année N-2.

Au compte 10226 : taxe d'aménagement (80 000 €) = taxe appliquée aux permis de construire accordés sur la commune.

1068 Excédents de fonctionnement reporté : l'excédent de clôture 2022 est affecté en totalité au compte 1068 en investissement soit la somme de 1 018 574.59 €

13 Subventions d'investissement : 466 680 €

Il s'agit de subventions à percevoir sur des travaux réalisés en 2022 ou encore en cours sur 2023 dont notamment pour les plus importantes :

- la réalisation du pont des Choseaux (subvention DSIL de 140 000 €)
 - subvention Départementale pour la chapelle de Villards Dessous : 174 920 €
 - CDAS - Aide pour la voirie : 60 000 €
- etc...

16 Emprunts et dettes assimilées : 0 €

Pas de nécessité d'emprunter en 2023.

Conclusion

Le budget prévisionnel 2023 permet de financer :

- 62 602 € d'études et autres immobilisations incorporelles,
- 1 468 449 € d'immobilisations corporelles (travaux et acquisitions réalisés dans l'année)
- 1 052 454 € d'immobilisations en cours (travaux)

soit 2 583 505 € d'investissements (pour mémoire : 3 744 745.04 en 2022 et 1 259 254 € en 2021)

En outre le BP 2023 permet de faire une avance au budget Croix Fry de 577 067.06 €

Ce volume d'investissement est rendu possible grâce notamment à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (628 273.36 €) mais aussi grâce au report en investissement de l'excédent de clôture de fonctionnement de l'année N-1 (1 018 574.59 €), le report de l'excédent d'investissement N-1 (1 223 093.97 €)

Parmi les projets les plus importants financés cette année :

- la réalisation du pont des Choseaux pour un reste à payer de 981 813.30 €,
- des acquisitions de fonciers bâtis et non bâtis (657 436 €)
- des travaux de bâtiments pour 255 797 € (dont la rénovation d'appartements communaux)
- des travaux de voirie pour 360 220 €,
- l'acquisition de véhicules et équipements : 60 840 €
- travaux groupe scolaire : 26 900 €
- maîtrise d'œuvre travaux chapelle Villards Dessous : 50 000 €